

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957 - 1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1957.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire, ainsi que de la loi n° 57-832 du 26 juillet 1957,

par M. André CORNU,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 15 novembre 1957. (Compte rendu *in extenso* de la séance du Conseil de la République du 14 novembre 1957, page 1957, 2^e colonné.)

(1) Cette Commission est composée de : MM. Raymond Bonnefous, *Président* ; Verdeille, Restat, *Vice-Présidents* ; Jacques Gadoin, Claude Mont, *Secrétaires* ; Marcel Bertrand, André Cornu, Courroy, Delrieu, Mme Renée Dervaux, M. Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Robert Gravier, Lachèvre, de La Gontrie, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Lodéon, Mahdi Abdallah, Montpied, Nayrou, Joseph Perrin, Riviérez, de Rocca Serra, Marcel Rupied, Schwartz, Soldani, Wach, Zussy.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 5874, 5882 et in-8° 872.

Conseil de la République : 18 (session de 1957-1958).